FRANÇOIS VILLON 1431–1463

Le Testament, huitains I à XLI

I.

En l’an trentiesme de mon eage,
Que toutes mes hontes j’eu beues,
Ne du tout fol, ne du tout sage.
Nonobstant maintes peines eues,
Lesquelles j’ay toutes receues
Soubz la main Thibault d’Aussigny.
S’evesque il est, seignant les rues,
Qu’il soit le mien je le regny !

II.

Mon seigneur n’est, ne mon evesque ;
Soubz luy ne tiens, s’il n’est en friche ;
Foy ne luy doy, ne hommage avecque ;
Je ne suis son serf ne sa biche.
Peu m’a d’une petite miche
Et de froide eau, tout ung esté.
Large ou estroit, moult me fut chiche.
Tel luy soit Dieu qu’il m’a esté.

III.

Et, s’aucun me vouloit reprendre
Et dire que je le mauldys,
Non fais, si bien me sçait comprendre,
Et rien de luy je ne mesdys.
Voycy tout le mal que j’en dys :
S’il m’a esté misericors,
Jésus, le roy de paradis,
Tel luy soit à l’ame et au corps !

IV.

S’il m’a esté dur et cruel
Trop plus que cy ne le racompte,
Je vueil que le Dieu eternel
Luy soit doncq semblable, à ce compte !…
Mais l’Eglise nous dit et compte
Que prions pour nos ennemis ;
Je vous dis que j’ay tort et honte :
Tous ses faictz soient à Dieu remis !

V.

Si prieray Dieu de bon cueur,
Pour l’ame du bon feu Cotard.
Mais quoy ! ce sera doncq par cueur,
Car de lire je suys faitard.
Priere en feray de Picard ;
S’il ne le sçait, voise l’apprandre,
S’il m’en croyt, ains qu’il soit plus tard
A Douay, ou à Lysle en Flandre !

VI.

Combien souvent je veuil qu’on prie
Pour luy, foy que doy mon baptesme,
Obstant qu’à chascun ne le crye,
Il ne fauldra pas à son esme.
Au Psaultier prens, quand suys à mesme,
Qui n’est de beuf ne cordoen,
Le verset escript le septiesme
Du psaulme de Deus laudem.

VII.

Si pry au benoist Filz de Dieu,
Qu'à tous mes besoings je reclame,
Que ma pauvre prière ayt lieu
Verz luy, de qui tiens corps et ame,
Qui m'a preservé de maint blasme
Et franchy de vile puissance.
Loué soit-il, et Nostre-Dame,
Et Loys, le bon roy de France !

VIII.

Auquel doint Dieu l'heur de Jacob,
De Salomon l'honneur et gloire ;
Quant de prouesse, il en a trop ;
De force aussi, par m'ame, voire !
En ce monde-cy transitoire,
Tant qu'il a de long et de lé ;
Affin que de luy soit memoire,
Vive autant que Mathusalé !

IX.

Et douze beaulx enfans, tous masles,
Veoir, de son très cher sang royal,
Aussi preux que fut le grand Charles,
Conceuz en ventre nuptial,
Bons comme fut sainct Martial.
Ainsi en preigne au bon Dauphin ;
Je ne luy souhaicte autre mal,
Et puys paradis à la fin.

X.

Pour ce que foible je me sens,
Trop plus de biens que de santé,
Tant que je suys en mon plain sens,
Si peu que Dieu m'en a presté,
Car d'autre ne l'ay emprunté,
J'ay ce Testament très estable
Faict, de dernière voulenté,
Seul pour tout et irrevocable :

XI.

Escript l'ay l'an soixante et ung,
Que le bon roy me delivra
De la dure prison de Mehun,
Et que vie me recouvra,
Dont suys, tant que mon cueur vivra,
Tenu vers luy me humilier,
Ce que feray jusqu'il mourra :
Bienfaict ne se doibt oublier.

Icy commence Villon à entrer en matière pleine d'erudition et de bon sçavoir.

XII.

Or est vray qu'apres plaingtz et pleurs
et angoisseux gemissemens,
Après tristesses et douleurs,
Labeurs et griefz cheminemens,
Travail mes lubres sentemens,
Esguisez comme une pelote,
M'ouvrist plus que tous les Commens
D'Averroys sur Aristote.

XIII.

Combien qu'au plus fort de mes maulx,
En cheminant sans croix ne pile,
Dieu, qui les Pellerins d'Esmaus
Conforta, ce dit l'Evangile,
Me montra une bonne ville
Et pourveut du don d'esperance ;
Combien que le pecheur soit vile,
Riens ne hayt que perseverance.

XIV.

Je suys pecheur, je le sçay bien ;
Pourtant Dieu ne veult pas ma mort,
Mais convertisse et vive en bien ;
Mieulx tout autre que peché mord,
Soye vraye voulenté ou enhort,
Dieu voit, et sa misericorde,
Sa conscience me remord,
Par sa grace pardon m'accorde.

XV.

Et, comme le noble Romant
De la Rose dit et confesse
En son premier commencement,
Qu'on doit jeune cueur, en jeunesse,
Quant on le voit vieil en vieillesse,
Excuser ; helas ! il dit voir.
Ceulx donc qui me font telle oppresse,
En meurté ne me vouldroient veoir.

XVI.

Se, pour ma mort, le bien publique
D'aucune chose vaulsist myeulx,
A mourir comme ung homme inique
Je me jugeasse, ainsi m'aid Dieux !
Grief ne faiz à jeune ne vieulx,
Soye sur pied ou soye en bière :
Les montz ne bougent de leurs lieux,
Pour un paouvre, n'avant, n'arrière.

XVII.

Au temps que Alexandre regna,
Ung hom, nommé Diomedès,
Devant luy on luy amena,
Engrillonné poulces et detz
Comme ung larron ; car il fut des
Escumeurs que voyons courir.
Si fut mys devant le cadès,
Pour estre jugé à mourir.

XVIII.

L'empereur si l'arraisonna :
« Pourquoy es-tu larron de mer ? »
L'autre, responce luy donna :
« Pourquoy larron me faiz nommer ?
« Pour ce qu'on me voit escumer
« En une petiote fuste ?
« Se comme toy me peusse armer,
« Comme toy empereur je fusse.

XIX.

« Mais que veux-tu ! De ma fortune,
« Contre qui ne puis bonnement,
« Qui si durement m'infortune,
« Me vient tout ce gouvernement.
« Excuse-moy aucunement,
« Et sçaches qu'en grand pauvreté
« (Ce mot dit-on communément)
« Ne gist pas trop grand loyaulté. »

XX.

Quand l'empereur eut remiré
De Diomedès tout le dict :
« Ta fortune je te mueray,
« Mauvaise en bonne ! » ce luy dit.
Si fist-il. Onc puis ne mesprit
A personne, mais fut vray homme ;
Valère, pour vray, le rescript,
Qui fut nommé le grand à Romme.

XXI.

Se Dieu m'eust donné rencontrer
Ung autre piteux Alexandre,
Qui m'eust faict en bon heur entrer,
Et lors qui m'eust veu condescendre
A mal, estre ars et mys en cendre
Jugé me fusse de ma voix.
Necessité faict gens mesprendre,
Et faim saillir le loup des boys.

XXII.

Je plaings le temps de ma jeunesse,
Ouquel j'ay plus qu'autre gallé,
Jusque à l'entrée de vieillesse,
Qui son partement m'a celé.
Il ne s'en est à pied allé,
N'à cheval ; las ! et comment donc ?
Soudainement s'en est vollé,
Et ne m'a laissé quelque don.

XXIII.

Allé s'en est, et je demeure,
Pauvre de sens et de sçavoir,
Triste, failly, plus noir que meure,
Qui n'ay ne cens, rente, n'avoir ;
Des miens le moindre, je dy voir,
De me desadvouer s'avance,
Oublyans naturel devoir,
Par faulte d'ung peu de chevance.

XXIV.

Si ne crains avoir despendu,
Par friander et par leschier ;
Par trop aimer n'ay riens vendu,
Que nuls me puissent reprouchier,
Au moins qui leur couste trop cher.
Je le dys, et ne croys mesdire.
De ce ne me puis revencher :
Qui n'a meffait ne le doit dire.

XXV.

Est vérité que j'ay aymé
Et que aymeroye voulentiers ;
Mais triste cueur, ventre affamé,
Qui n'est rassasié au tiers,
Me oste des amoureux sentiers.
Au fort, quelqu'un s'en recompense,
Qui est remply sur les chantiers,
Car de la panse vient la danse.

XXVI.

Bien sçay se j'eusse estudié
Ou temps de ma jeunesse folle,
Et à bonnes meurs dedié,
J'eusse maison et couche molle !
Mais quoy ? je fuyoye l'escolle,
Comme faict le mauvays enfant…
En escrivant ceste parolle,
A peu que le cueur ne me fend.

XXVII.

Le dict du Saige est très beaulx dictz,
Favorable, et bien n'en puis mais,
Qui dit : « Esjoys-toy, mon filz,
A ton adolescence ; mais
Ailleurs sers bien d'ung autre mectz,
Car jeunesse et adolescence
(C'est son parler, ne moins ne mais)
Ne sont qu'abbus et ignorance. »

XXVIII.

Mes jours s’en sont allez errant,
Comme, dit Job, d’une touaille
Sont les filetz, quant tisserant
Tient en son poing ardente paille :
Lors, s’il y a nul bout qui saille,
Soudainement il le ravit.
Si ne crains rien qui plus m’assaille,
Car à la mort tout assouvyst.

XXIX.

Où sont les gratieux gallans
Que je suyvoye au temps jadis,
Si bien chantans, si bien parlans,
Si plaisans en faictz et en dictz ?
Les aucuns sont mortz et roydiz ;
D’eulx n’est-il plus rien maintenant.
Respit ils ayent en paradis,
Et Dieu saulve le remenant !

XXX.

Et les aucuns sont devenuz,
Dieu mercy ! grans seigneurs et maistres,
Les autres mendient tous nudz,
Et pain ne voyent qu’aux fenestres ;
Les autres sont entrez en cloistres ;
De Celestins et de Chartreux,
Bottez, housez, com pescheurs d’oystres :
Voilà l’estat divers d’entre eulx.

XXXI.

Aux grans maistres Dieu doint bien faire,
Vivans en paix et en requoy.
En eulx il n'y a que refaire ;
Si s'en fait bon taire tout quoy.
Mais aux pauvres qui n'ont de quoy,
Comme moy, Dieu doint patience ;
Aux aultres ne fault qui ne quoy,
Car assez ont pain et pitance.

XXXII.

Bons vins ont, souvent embrochez,
Saulces, brouetz et gros poissons ;
Tartres, flans, œufz fritz et pochez,
Perduz, et en toutes façons.
Pas ne ressemblent les maçons,
Que servir fault à si grand peine ;
Ils ne veulent nulz eschançons,
Car de verser chascun se peine.

XXXIII.

En cest incident me suys mys,
Qui de rien ne sert à mon faict.
Je ne suys juge, ne commis,
Pour punyr n'absouldre meffaict.
De tous suys le plus imparfaict.
Loué soit le doulx Jesus-Christ !
Que par moy leur soit satisfaict !
Ce que j'ay escript est escript.

XXXIV.

Laissons le monstier où il est ;
Parlons de chose plus plaisante.
Ceste matière à tous ne plaist :
Ennuyeuse est et desplaisante.
Pauvreté, chagrine et dolente,
Tousjours despiteuse et rebelle,
Dit quelque parolle cuysante ;
S'elle n'ose, si le pense-elle.

XXXV.

Pauvre je suys de ma jeunesse,
De pauvre et de petite extrace.
Mon pere n'eut oncq grand richesse.
Ne son ayeul, nommé Erace.
Pauvreté tous nous suyt et trace.
Sur les tumbeaulx de mes ancestres,
Les ames desquelz Dieu embrasse,
On n'y voyt couronnes ne sceptres.

XXXVI.

De pouvreté me guermentant,
Souventesfoys me dit le cueur :
« Homme, ne te doulouse tant
Et ne demaine tel douleur,
Se tu n'as tant qu'eust Jacques Cueur.
Myeulx vault vivre soubz gros bureaux
Pauvre, qu'avoir esté seigneur
Et pourrir soubz riches tumbeaux ! »

XXXVII.

Qu’avoir esté seigneur !… Que dys ?
Seigneur, lasse ! ne l’est-il mais !
Selon ce que d’aulcun en dict,
Son lieu ne congnoistra jamais.
Quant du surplus, je m’en desmectz.
Il n’appartient à moy, pecheur ;
Aux theologiens le remectz,
Car c’est office de prescheur.

XXXVIII.

Si ne suys, bien le considère,
Filz d’ange, portant dyadème
D’etoille ne d’autre sydère.
Mon pere est mort, Dieu en ayt l’ame,
Quant est du corps, il gyst soubz lame…
J’entends que ma mère mourra,
Et le sçait bien, la pauvre femme ;
Et le filz pas ne demourra.

XXXIX.

Je congnoys que pauvres et riches,
Sages et folz, prebstres et laiz,
Noble et vilain, larges et chiches,
Petitz et grans, et beaulx et laidz,
Dames à rebrassez colletz,
De quelconque condicion,
Portant attours et bourreletz,
Mort saisit sans exception.

XL.

Et mourut Paris et Helène.
Quiconques meurt, meurt à douleur.
Celluy qui perd vent et alaine,
Son fiel se crève sur son cueur,
Puys sue Dieu sçait quelle sueur !
Et n'est qui de ses maulx l'allège :
Car enfans n'a, frère ne sœur,
Qui lors voulsist estre son pleige.

XLI.

La mort le faict fremir, pallir,
Le nez courber, les veines tendre,
Le col enfler, la chair mollir,
Joinctes et nerfs croistre et estendre.
Corps feminin, qui tant est tendre,
Polly, souef, si precieulx,
Te faudra-il ces maulx attendre ?
Ouy, ou tout vif aller ès cieulx.